

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DU TERRITOIRE  
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

**Séance du 13 juillet 2020**

Le 13 juillet 2020 à 14h30, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Rémi MARCENGO doyen d'âge, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO

**Etaient représentés Mesdames et Messieurs :**

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE  
Patrick PIN représenté par Yves MESNARD  
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY

**CT4/130720/1**

**Election du Président du Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

Conformément au Code électoral et à l'article L. 5218-6 du Code général des Collectivités Territoriales, les conseillers du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, issus du suffrage universel, sont réunis, en ce 13 juillet 2020, pour procéder à l'élection du Président dudit Conseil de territoire, sous la présidence de Monsieur Rémi MARCENGO, doyen d'âge des membres présents.

Il est exposé qu'en vertu des articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7 dudit Code, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de territoire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A cet effet, il est demandé aux candidats intéressés de se manifester.

Monsieur Serge PEROTTINO et Monsieur Yves MESNARD présentent leur candidature.

Le doyen d'âge des membres du Conseil de territoire, après avoir recueilli les candidatures précitées les soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur Serge PEROTTINO obtient 10 voix. Il est élu Président du Conseil de territoire.

**Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publiques Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code électoral.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200713-CT4-130720-1-DE  
Date de télétransmission : 28/07/2020  
Date de réception préfecture : 28/07/2020

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De déclarer que Monsieur Serge PEROTTINO est élu Président du Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil de territoire à signer la présente délibération.

**Article 3 :**

D'autoriser le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20200713-CT4-130720-1-DE  
Date de télétransmission : 28/07/2020  
Date de réception préfecture : 28/07/2020